

le mot du maire

Qui aurait pensé que nous serions toujours en guerre contre le COVID19, cela fait plus d'un an, nous n'arrivons pas à nous en séparer. De nouveaux cas sont arrivés dans notre village et dans les villages alentours. Je vous recommande de bien porter votre masque en tous lieux, de limiter les rassemblements et d'organiser votre vaccination, ce sont les seules solutions pour gagner.

Avril 2021

Le dernier conseil d'école s'est déroulé en visioconférence. Les effectifs sont stables plus ou moins 60 élèves, ce qui est rassurant.

Nous devons toutefois rester vigilants, la baisse du nombre d'assistantes maternelles pose un énorme problème pour la garde des enfants aux nouveaux parents qui veulent s'installer à Liesle ; certains ont même été obligés de se rendre dans les villages voisins

Parce qu'il en va de l'avenir de l'école et de la prospérité de notre village, la mairie se permet de lancer un appel aux personnes qui souhaiteraient travailler à domicile et s'investir dans la garde de jeunes enfants.

Vous trouverez en annexe les comptes administratifs 2020 et les budgets prévisionnels de 2021. Les investissements ambitieux de ces dernières années et les résultats du budget lotissement impactent effectivement les finances de la commune, les subventions nous parviennent petit à petit, celle de l'Europe via la CCLL et la Région est encore en cours d'instruction.

Nous devons rester très attentifs aux dépenses de fonctionnement et étaler dans l'année les dépenses d'investissements inscrites, nous devons durant 2021 rembourser nos prêts spéciaux d'attente des subventions et de TVA.

Nous n'avons pas augmenté les taxes. Les budgets « eau », « assainissement » et « bois » sont corrects et s'autofinancent. Les bonnes ventes de bois permettent un versement au budget communal sans modifier le plan d'aménagement de la forêt, l'entretien régulier de celle-ci est fructueux.

Pour l'avenir, des devis sont en attente pour la réfection des chemins qui en ont bien besoin, nous essayerons d'obtenir des subventions.

En assainissement, nous allons engager une étude et la mise à jour du schéma d'assainissement, puisqu'il a plus de dix ans.

Les gelées de ces derniers jours ont ralenti nos travaux de bricolage, de jardinage... dès la reprise, merci de penser à vos voisins, je vous rappelle que les travaux bruyants sont autorisés : les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30 évidemment tenez compte des périodes de couvre-feu (en ce moment 19h) pour le dimanche de 10h à 12h.

Bonne lecture de ce nouveau bulletin qui essaye de vous donner des nouvelles et renseignements sur le village et la Communauté de Communes Loue Lison.

Simone VALOT







automatisé externe à proximité de l'école

Installation d'un défibrillateur

Recensement à 16 ans

La Journée Défense et Citoyenneté maintenant c'est en ligne

Pendant la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre, l'organisation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) se fait désormais en ligne. Pour cela il vous faut créer un compte sur l'adresse majdc.fr pour recevoir la date de convocation dématérialisée et effectuer votre JDC en ligne.

Vous pourrez aussi imprimer votre certificat de participation et y avoir toujours accès.

Rappel : Tous les jeunes Français, âgés entre 16 ans et 25 ans, doivent effecter la Journée Défense et Citoyenneté

Sans attestation de participation, votre inscription à des examens ou concours vous sera refusée.

Calendrier de vos démarches

- Entre 16 ans et 16 ans 3 mois : se faire recenser à la mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
- 3 mois après votre recensement : créer votre compte sur www.majdc.fr avec votre adresse mail
- A 17 ans : vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté
- Entre 17 ans et 25 ans : présenter le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP BEP baccalauréat) aux concours (grandes écoles de la Fonction Publique) et à l'examen du permis de conduire.

Quel certificat produire?

- pour le permis de conduire à 17 ans : le certificat de participation à la JDC
- pour les examens et concours : pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ; pour les 18 -25 ans, le certificat de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale.

Soyez en règle au regard du Service National!

Nous vous proposons de vous envoyer par mail les informations telles que les comptes-rendus de conseils, les bulletins ou toutes informations concernant uniquement notre commune.

Pour vous inscrire sur la liste de diffusion, vous devez transmettre un mail

à l'adresse suivante : liesleanimationetcom@gmail.com



Ne pas envoyer d'argent sur une demande urgente par téléphone ou par mail.

Ne pas rappeler un numéro inconnu.

Ne jamais payer urgemment une facture.

Consulter des sites internet officiels.

Les sites internet du gouvernement se termine par « .gouv.fr »

Attention aux offres alléchantes, prenez le temps de la réflexion avant l'engagement ou l'achat.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : mardi 17h30- 18h45

Samedi: 14h—15h

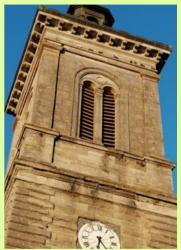
De nouveaux abat-sons pour notre église

L'entreprise SKIBA de Liesle est intervenue cet hiver pour restaurer la charpente du clocher de notre église. Les différents planchers ont été renforcés ainsi que l'escalier en bois permettant de rejoindre les cloches depuis l'horloge (photo ci-dessous).



Déchetterie : nouvelle règle Les pots en plastique doivent être mis à part







Le plus visible restant le changement quasi complet des abat-sons, système permettant de propager et rabattre le son des cloches vers le sol mais aussi de les protéger ainsi que le clocher des intempéries tout en permettant de ventiler les charpentes. Ceux-ci, en chêne, ont été doublés à l'intérieur par un grillage empêchant les pigeons de pénétrer dans le clocher et évitant ainsi de fortes dégradations. Le montant de ces travaux pour pérenniser notre patrimoine s'élève à un peu plus de 19 000 € TTC.

Mathieu LINIGER

Election du nouveau conseil municipal

Didier Picot

Aurélien Sprich

Irene Vandelle

Un conseil municipal est un groupe de personnes au service des autres. Le partage, la communication et surtout les décisions à valider pour tous sont des outils qui sont à disposition de chacun des membres du conseil et de fait, une participation à ce groupe est un engagement important pour moi.

L'autonomie, le calme et le bien-vivre à Liesle sont des points cruciaux à préserver pour le bien de tous. Voilà trois raisons parmi d'autres... pour lesquelles je m'investis dans le conseil municipal de ce beau village.

Ma carte de visite, marié, des enfants et 4 petits-enfants.

Retraité « actif » du monde aéronautique, j'ai de l'intérêt pour la nature, les vieilles pierres et leurs histoires ainsi que l'évolution de l'automobile (avec une préférence de l'espace-temps 1975/2005). Ces points font partis de mes loisirs au même titre que la marche et la rénovation de ma maison.

Présent à Liesle depuis peu, j'ai été sollicité pour devenir conseiller municipal.

J'ai pu y découvrir des personnes chaleureuses et motivées, soucieuses du bien être du village et de ses habitants.

Siéger au conseil municipal est une expérience très enrichissante permettant de mieux comprendre le fonctionnement et le devenir d'une commune.

Aimant le contact avec la nature, j'aime arpenter les sentiers environnants que cela soit lors de promenades familiales ou de sorties course à pied accompagné de mes chiens. De belles rencontres fortuites sont souvent au rendez-vous!

Dans cette période particulière que nous vivons tous, prendre soin de soi et des autres revêt d'une grande importance. Apprenons à davantage nous connaître, à échanger, à apprendre les uns des autres.

En un mot : vivons !

J'avais quatre ans lorsque mes parents s'installent à Liesle.

J'y ai grandi et épousé un natif du village, c'est tout naturellement que nous y avons construit notre maison et fondé notre foyer.

Nos trois enfants ont suivi leur scolarité à l'école primaire et j'ai activement participé aux activités de l'association des parents d'Elèves Liesle-Buffard au bureau de laquelle je siégeais.

Mon activité professionnelle, mes obligations familiales ne me permettaient pas de m'investir dans la vie du village, mais j'attendais le moment où libérée de ces responsabilités et forte de mes acquis et compétences, je pourrais apporter ma contribution et mon aide à la bonne marche du village.

Pour cela, je n'ai pas envisagé tout de suite la voie du conseil municipal, c'est pourtant le meilleur passeport pour connaître, gérer, investiguer, débattre, contribuer à la vie et l'amélioration de notre village!

Je suis heureuse de cet engagement, j'y ai rencontré une équipe dynamique qui œuvre pour le bien-être de tous et s'investit sans compter pour que notre village s'épanouisse et grandisse en harmonie.



Jean-Noël Vallet

Retraité de la Fonction Publique, j'ai toujours œuvré et défendu le Service Public pour sa neutralité et l'égalité de traitement des usagers. Ce sont les bases de son fonctionnement. En tant qu'ancien du Trésor Public, je connais la gestion des collectivités locales coté comptable, mais le fonctionnement coté mairie restait une nouveauté pour moi, donc un aspect très intéressant à découvrir. Pour ce faire et dans l'optique de servir les administrés de Liesle et de les faire profiter de mon expertise et de mes connaissances, je me suis présenté aux élections municipales.

Tout m'intéresse : gestion comptable, réglementation, bâtiments communaux et patrimoine, forêts, micro informatique, bureautique, internet... J'habite définitivement le village depuis mai 2010 dans la maison acquise par mes grands-parents en 1939.

Mes centres d'intérêt sont variés : l'information, les musiques, le cinéma, les documentaires historiques, le petit bricolage et les collections.

Pour l'état civil, je suis marié, j'ai trois enfants et je serai grand-père pour la deuxième fois dans quelques jours.



Chats errants, qu'en est-il à Liesle ...

Que dit la loi?

En confiant au maire la responsabilité d'exercer la police municipale au sein de sa commune afin de veiller au maintien de l'ordre public, le code général des collectivités territoriales habilite celui-ci à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Le maire prescrit alors que ces animaux soient conduits dans un « lieu de dépôt » qu'il aura désigné préalablement. La capture des animaux errants ou en

état de divagation peut être assurée par la municipalité ou être confiée à des structures privées ou publiques, une association, par exemple.

L'intervention de l'école du chat d'Arbois

La commune de Liesle, comme de nombreuses communes du secteur, a signé une convention avec l'Ecole du chat d'Arbois.



Association à but non lucratif déclarée à la préfecture le 19 Janvier 2000 et inscrite au Journal Officiel le 19 Février 2000. Sans salarié, elle est composée de bénévoles et de familles d'accueil. Elle oeuvre pour les chats errants en priorité. "Nous les attrapons, ils sont alors stérilisés et tatoués: explique Dominique Lacroix, la présidente. S'il y a un besoin de soins plus ou moins lourds nous les prenons aussi en charge. En accord avec des bénévoles ou avec les personnes qui nous ont contactés, le chat est ensuite relâché sur son territoire d'origine, nourri et surveillé par ces mêmes personnes. Certains adultes qui sont errants mais sociables (souvent suite à un abandon), sont aussi pris en charge par des familles d'accueil, ils sont alors « mis en règle» (tatoués et stérilisés) de même, s'ils ont besoin de soins nous les leur fournissons, avant qu'ils soient proposés à l'adoption."

Quelques chiffres:

L'association comporte 164 adhérents.

L'adhésion coûte 20€ par an. Une stérilisation + identification de femelle coûtent 90€, pour un mâle, c'est 55€.

En 2020, 6 chats ont été pris en charge sur la commune de Liesle...

Pour joindre l'association : Page Facebook Ecole du chat d'Arbois, puis message privé

« Nous prenons aussi en charge les chatons abandonnés. Ils vont alors en familles d'accueil. Les premiers soins leur sont prodigués si leur santé le nécessite. Nous prenons en charge leurs traitements, (déparasitage, maladies, opérations), la nourriture et la litière pendant les deux où trois mois nécessaires à leur croissance. Nos familles leur ouvrent leurs portes et leur offrent amour et affection. Une fois les chatons en pleine forme, sociables et propres ils sont proposés à l'adoption. »

Les chats ne sont pas dans la rue par choix mais à cause de propriétaires sans scrupule qui, parce qu'ils ne correspondent pas (ou plus) à certains critères, les ont abandonnés... Ou suite à la prolifération de chatons, lorsque les chattes ne sont pas stérilisées. STERILISEZ - IDENTIFIEZ - VACCINEZ!

Claire CASENOVE



Vie du village

Un premier semestre 2021 actif malgré tout...

L'APE poursuit ses actions depuis ce début d'année 2021 en proposant de nouvelles ventes à distance. En février dernier, l'association a lancé une vente de chocolats de Pâques qui a rencontré un certain succès. Elle prépare, en ce moment en collaboration avec l'équipe enseignante, la personnalisation d'un sac isotherme par les élèves, indispensable pour vos futures balades estivales ! Chaque enfant a été invité à réaliser un petit dessin qui sera imprimé, aux côtés de ceux de ses camarades, sur l'une des faces du sac. Il sera vendu au prix de 9€ pièce. Des bons de précommande seront distribués aux parents d'élèves fin avril. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'enfants à l'école et qui veulent précommander aussi, nous vous invitons à contacter Anne-Charlotte Liniger joignable au 07.87.01.15.04 ou à ac.lehec@gmail.com avant le 7 mai 2021.

Vous pourrez aussi les trouver, dès fin mai, au Proximarché, Sandrine et Fred ont gentiment accepté d'en avoir quelques-uns en dépôt-vente, et chez Gamm'vert (merci à Bruno !). Les bénéfices de toutes ces actions viennent soutenir les projets pédagogiques mis en place par les enseignantes, comme une intervention dans chaque classe d'un colporteur du pavillon des sciences en janvier dernier, et participe à l'amélioration du quotidien des enfants dans l'école avec l'achat de jeux d'autonomie en classe ou de matériel sportif nécessaire à l'enseignement du badminton par exemple. En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver pour passer, à nouveau, de bons moments conviviaux, prenez soin de vous !

Adeline DODY, Présidente de l'APE Liesle

Parles-en à ton voisin!!

Pour faciliter l'entraide, l'échange d'informations, le troc... (par exemple, "j'ai un bac à sable à donner", ou "je propose un covoiturage pour un atelier poterie", ou encore "j'ai un bon plan pour un achat de légumes"...), plusieurs personnes se sont interrogées sur comment créer ce lien.

Une mailing liste est active - Laconviviale-Liesle - et il suffit juste de s'inscrire!

C'est sans engagement financier ou moral.

Comment faire?

C'est simple : Envoyez un mail à :

la-conviviale+subscribe@googlegroups.com

des conviviaux lieslois





Du Rugby à Liesle!

Le samedi 10 Avril 2021, L'Union Sportive Arbois Rugby a décidé de délocaliser l'entrainement d'une partie de son école de rugby à Liesle au clos Marguet.

Aurélien Bruet (Éducateur U8) et Marc Chevassu (éducateur U12 et

responsable de l'école de rugby) sont venus initier 12 enfants, de 5 ans à 11 ans, aux joies du ballon ovale.

«Avec la restriction de déplacement de 10 km, beaucoup de nos licenciés à l'école de rugby n'auraient pas pu s'entrainer et ainsi bénéficier d'un exercice physique pendant ces vacances scolaires. Nous avons décidé de délocaliser l'entrainement à Liesle. Nous avons tenu informés la commune ainsi que le FC val de loue qui nous ont répondu positivement afin de pouvoir utiliser le terrain. Nous les en remercions»

En effet, une quinzaine de p'tits ceps (surnom des enfants de l'école de rugby d'Arbois) se trouvent sur les communes de Buffard, Fourg, Arc-et-Senans et Liesle.

Avec l'annonce du ministère des sports de la possibilité de pouvoir se déplacer dans un rayon de 30 km pour exercer son sport, cette délocalisation ne durera que pour ce samedi.

«C'est une belle expérience, et après avoir échangé avec le président de l'US Arbois M. Brune, on va réfléchir à intervenir dans des villages pour développer notre sport dès la saison prochaine. En communiquant sur ces actions, on pourra faire découvrir notre ballon ovale».

Marc CHEVASSU, Responsable EDR US Arbois

Histoire: les croix du village

Instrument de torture et d'exécution dans l'Antiquité, la croix est devenue, avec la mort du Christ, le symbole de la chrétienté. En terre catholique, la croix est présente partout : à l'intérieur des églises, sur les images pieuses, dans les habitats et dans toutes les agglomérations.

Ainsi, sur le territoire de Liesle, les croix sont bien présentes : croix du clocher, croix du cimetière mais aussi croix de mission, croix de processions, croix de dévotion, croix de chemins, croix de carrefour... Toutes ont, bien-sûr une origine, parfois connue et rapportée par écrit, ou qui reste

vague voire méconnue, quand, même la tradition orale en a oublié l'histoire.

Toutes ces croix restent les témoins de notre histoire. Ah si ces croix pouvaient parler ! Que ne nous raconteraientelles pas ! Des rires, des pleurs, des serments, des prières, des chapelets, des confessions, des processions, des cantiques, des casse-croûtes, des siestes...!

Mais aujourd'hui, plusieurs siècles après leur création, pouvons-nous voir encore ces croix. Les voir, autrement qu'un simple élément décoratif, éventuellement encombrant dans le paysage, les regarder parce que ce sont des monuments simples et beaux qui témoignent de l'habileté des artisans qui les ont réalisés.

Elles sont un rappel de tous ceux qui nous ont précédés sur ces chemins depuis longtemps. Regarder ces croix, c'est aussi la possibilité d'en voir tout le sens profond, le message qu'elles portent depuis plusieurs siècles.

Au Fil des bulletins, nous allons tenter de vous les faire découvrir.

La croix « place Saint-Etienne »

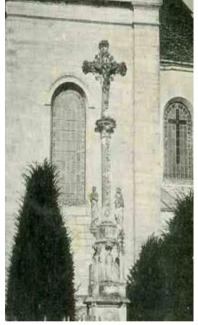
En 1865, la paroisse de Liesle avait érigé près de l'église (dans l'ancien cimetière), un calvaire de pierre datant du XV ème siècle. Cette croix de style gothique flamboyant, serait un don des frères Adam et Léonard JACQUES, seigneurs de LIESLE et de BUFFARD

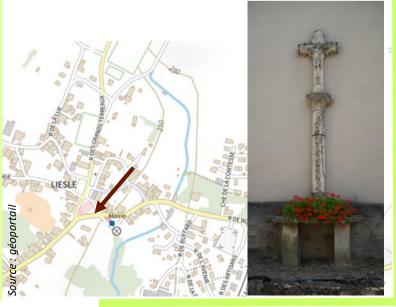
Elle était placée à l'origine à l'intérieur de la vieille Eglise. Transférée à l'extérieur de l'église sur un piédestal en pierre (toujours visible), elle ne supportât guère la rudesse du climat. En Effet, ce calvaire en pierre tendre ne put endurer les injures du temps, de la pluie, de la gelée, il dut subir une restauration en 1904.

Malgré cela, en 1937 le christ était mutilé et le monument tombait en ruine. Il ne pouvait être restauré sur l'endroit primitif. Il fut donc déposé en attente d'une solution.

En 1946, MM Guillin aidèrent la paroisse à le garder et à le restaurer. Ils installèrent au chevet de l'église une antique pierre d'autel, datant de 1742, restée fort longtemps dans le jardin de la cure et sur laquelle ils installèrent l'antique croix qu'ils fixèrent sur le mur de l'église. Ainsi elle serait préservée de la pluie et ne risquerait pas d'être renversée ni par le vent ni par la tempête.







Com Com Loue Lison

Comptant 74 communes pour 25498 habitants (INSEE), elle est la douzième plus grande de France.

Bilan succinct 2020: COVID

Le coût de la Covid peut être estimé entre 400 et 450 000 euros mais cette évaluation est atténuée par des charges en moins (moins de charge de

personnel, d'électricité, de chauffage à Nautiloue, aide en attente de l'Agence Régionale de Santé. L'achat groupé de masques représente près de 200 000 euros dont 50 000 n'ont pas été totaleme<mark>nt</mark> compensés par les communes.

Le dégrèvement des entreprises touchées par la Covid s'élève à 21 181 euros.

Chute de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour 2021 et surement 2022.

Orientations 2021:

Maintenir le taux d'imposition pour 2021 au niveau de 2020 :

TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) 4,47 pour cent.

TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) 6,04 pour cent.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 23,53 pour cent.

Ne pas toucher à la fiscalité pour 2021.

Maintenir l'épargne nette à 700 000 euros qui sera utilisée pour de l'investissement.

Le recours à l'emprunt n'aura lieu que pour de l'investissement structurant.

Maintenir une capacité d'autofinancement tous budgets confondus agrégés de 300 000 euros (il y a 7 budgets).

Veiller tout au long de l'année aux effets de la Covid sur les budgets et ajuster les dépenses prévues.

Bilan budgétaire 2020 :

Négatif de 16 743 039,69 euros auquel on supprime l'emprunt structuré compensé par une aide de l'état soit 13 529 844,31 euros soit une dette de 530,62 euros par habitant. Jean-Marie DALOZ



C. Casenove,

M. Chevassu, L. Lanneaux

M. Liniger, M. Fontanier

Ont participé :

C. Casenove, M. Chevassu, A. Cussey,

J-M. Daloz, A. Dody, M. Fontanier, C. Humbertjean, M. Liniger, D. Picot, A. Sprich, J-N Vallet, I. Vandelle, S. Valot,

Vendredi 14 mai

avec des horaires aménagés, non définis.

Plusieurs producteurs ont déjà répondu présents, le restaurant « le p'tit lieslois » proposera des plats à emporter.

Nous vous communiquerons les nouvelles modalités par les panneaux d'affichage, facebook et site internet.

Retrouvez toute l'actualité sur :

Site internet: www.liesle.net

Page facebook:

www.facebook.com/villagedeliesle

Si vous souhaitez communiquer une information dans le prochain bulletin ou partager une photo, contactez la mairie 03.81.57.42.52 ou envoyez un mail : liesleanimationetcom@gmail.com

